



Reclamation d'une dette par email

Par **FRUIT**, le **17/12/2008** à **20:18**

Une société de recouvrement me réclame une créance auprès d'une entreprise, qui affirme m'avoir réclamé la somme par email à plusieurs reprises. Or, l'adresse internet qu'elle dispose a été supprimée depuis de 2 ans au moins, donc je n'ai jamais reçu leurs mails, ni aucune lettre papier, ni aucun coup de téléphone. Cette méthode est-elle légale ?

Merci beaucoup